

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N° 13 - 2023

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE POUR LE PRÊT ET L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION À LA GALERIE THÉROULDE

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

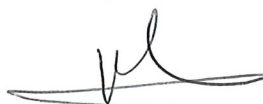
Vu la délibération du Conseil Municipal n°101-2022 du 14 décembre 2022,

Considérant que le prêt d'exposition itinérante fait partie des actions de médiation mise en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc naturel Régional des boucles de la Seine normande dont fait partie la commune de Pont-Audemer. L'objectif de ces expositions est de valoriser ses collections ethnographiques au plus près des habitants.

DÉCIDE de signer une convention avec Parc naturel Régional des boucles de la Seine normande pour la mise à disposition de l'exposition itinérante intitulée « La pomme dans tous ses états » constituée de panneaux explicatifs, d'éléments de scénographie et d'objets ethnographiques appartenant au Parc naturel Régional des boucles de la Seine normande. Cette exposition se tiendra dans la galerie Théroulde pour une durée du prêt allant du 2 février 2023 au 27 février 2023. Les conditions et formalités de cette mise à disposition sont indiquées dans la convention annexée à la présente décision.

Fait à Pont-Audemer le 10 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation
Le 3ème Adjoint



Publié le 25/01/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230110-13-AU
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

Julien TIMON
En charge de la culture, du patrimoine, du
tourisme et de l'animation